

## SCP E. LEFEUVRE - S. MARC - M. TOURNIER - A. DEVIDAL Notaires associés

12 Avenue Emile Zola 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES RER A - LE PARC DE SAINT MAUR





## QUESTIONNAIRE LOCAL COMMERCIAL

1er VENDEUR					
Particulier	Nom, Prénom				
	Date de naissance	à	, le		
	Profession				
	Situation matrimoniale	à	, le		
	Commune domicile				
	Pays (si étranger)				
	Nationalité				
0: 444	[F	1			
<u>Société</u>	Forme :				
<u>Autre</u>					
<u>/ (d.1.0</u>		1			
1er ACQUEREU	R				
<u>Particulier</u>	Nom, Prénom				
	Date de naissance	à	, le		
	Profession				
	Situation matrimoniale	à	, le		
	Commune domicile				
	Pays (si étranger)				
	Nationalité				
		_			
<u>Société</u>	Forme :				
<u>Autre</u>					
DESIGNATION D	U BIEN				
Toute Propriété					
route i ropriete L	_ Adire _				
LOCAL COMME	RCIAL OU D'ACTIVITES				
Désignation géné	<u>rale</u>				
Surface du local principal				M <sup>2</sup>	
Surface annexes				—— M <sup>2</sup>	
Curiace arriexes				IVI	
Usage :					
Boutiques	Bureaux 🗌	Ateliers			

Année de construction ou à déf	aut : avant 1800	1800/1913	1914/1940 1991/2015	1941/1950 🗌 2016 et + 🔲
EFFET RELATIF				
Acquisition le Donation du Succession du Echange du				
SITUATION LOCATIVE				
Bien libre  Bien occup	é □			
Si libre, valeur locative annuelle	)	е	uros	
Si occupé, loyer annuel hors ch	arges	е	uros	
Si loyer : payable d'avance	terme échu			
Charges mensuelles (détail à jo	indre)	е	uros	
Prêt(s) sur les murs Oui [	☐ Non ☐			
*Si prêts, montant total des prê	ts	E	uros	
TVA Droit d'enregistrement				
Immeuble recevant du public / I De 301 à 700 De 701 à 1500 Plus de 1500	Pas plus de 300 persoi	nnes		
Type de chauffage				
Alarme Oui	□ Non □			
Rapport commissions : Hygiène				
Diagnostic de performance éne Constat risque exposition au plo Fiche récapitulative diagnostic a Annexe environnementale Raccordement fibre optique Présence de panneaux photovo	omb Oui 🗌 amiante Oui 🗍 Oui 🗍 Oui 🗍	Non		
Sinistre Oui	☐ Non ☐			
Si oui : indemnité versée	non versé	e 🗌 en cou	rs 🗌	

Mention sur la protection des données personnelles : L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale

(Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. L'Office notarial a désigné